

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le vingt-troisième jour du mois de novembre en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Michel Routhier

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général & secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence d'aucun citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Règlements d'emprunt
 - n° 329-2004 Réfection de voirie de la rue Lafleur (renouvellement)
 - n° 401-2007 Prolongement de la rue Marcel-Faucher (renouvellement)
 - n° 424-2009 Prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc
 - n° 428-2009 Réfection de voirie de la rue Tardif
 - Acceptation de l'offre
 - Modalités de l'emprunt

Levée de l'assemblée

302-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

N° 329-2004 RÉFECTION DE VOIRIE DE LA RUE LAFLEUR (RENOUVELLEMENT) N° 401-2007 PROLONGEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (RENOUVELLEMENT) N° 424-2009 PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC ET DU CHEMIN DE L'AQUEDUC N° 428-2009 RÉFECTION DE VOIRIE DE LA RUE TARDIF

303-2009

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 663 400 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 329-2004, 401-2007, 424-2009 et 428-2009, au prix de 98,826 % et échéant en série cinq (5) ans comme suit :

74 800 \$	1,50 %	01 décembre 2010
77 500 \$	1,90 %	01 décembre 2011
56 300 \$	2,50 %	01 décembre 2012

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2009

41 500 \$	3,00 %	01 décembre 2013
413 300 \$	3,40 %	01 décembre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

304-2009

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billet un montant total de 663 400 \$:

Règlement numéro 329-2004	45 700 \$
Règlement numéro 401-2007	46 700 \$
Règlement numéro 424-2009	60 000 \$
Règlement numéro 428-2009	511 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix avait, le 8 octobre 2009, un montant de 65 400 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 69 800 \$, pour une période de 3 ans, en vertu du règlement numéro 401-2007;

ATTENDU QU'un montant total de 18 700 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 46 700 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix avait, le 9 novembre 2009, un montant de 45 700 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 143 900 \$, pour une période de 2 ans, en vertu du règlement numéro 329-2004;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 663 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 329-2004, 401-2007, 424-2009 et 428-2009 soit réalisé;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 1^{er} décembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2010	74 800 \$
2011	77 500 \$
2012	56 300 \$
2013	41 500 \$
2014	43 200 \$
2014	370 100 \$ (à renouveler)

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2009

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Sainte-Croix doit émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans à compter du 1^{er} décembre 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 428-2009 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la municipalité de Sainte-Croix emprunte 46 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 24 jours au terme original du règlement numéro 401-2007.

QUE la municipalité de Sainte-Croix emprunte 45 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 22 jours au terme original du règlement numéro 329-2004.

305-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 35 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général & secrétaire-trésorier